



GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FRANCE  
NATION  
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

Protocole d'expérimentation  
entre l'État et la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Une initiative conjointe  
pour planifier la transition  
écologique en Provence-  
Alpes-Côte d'Azur**

---

14 novembre 2022



L'État et les régions ont annoncé leur ambition de se donner une lecture commune des grands défis à relever, des leviers à activer, des moyens nécessaires. Ils souhaitent joindre leurs forces pour soutenir les services publics efficaces auxquels aspirent nos concitoyens. .

Plusieurs régions ont souhaité s'investir particulièrement et devenir ainsi des régions laboratoires de nouvelles solutions, où se testent des démarches innovantes et expérimentales.

**L'État et la Région Provence Alpes-Côte-d'Azur ont, dans cet esprit, décidé de se mobiliser à travers une initiative conjointe pour apporter des réponses concrètes en matière de planification écologique** dans le cadre de *France Nation verte*. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur devient dès lors une région-pilote dans le déploiement de la planification écologique en France.

**Le premier défi de ce partenariat est d'apporter des réponses radicales à l'urgence écologique.** Les effets du changement climatique et la crise énergétique démontrent l'urgence de la sortie des énergies fossiles et rendent plus que jamais nécessaire l'objectif de baisser de 55 % nos émissions d'ici 2030. Nous devons faire en 8 ans ce que nous avons fait en 32 ans.

**Face à ces défis, la planification écologique annoncée par le Président de la République et portée par la Première ministre doit faire de la France une nation verte avec des objectifs ambitieux déclinés par secteur et par territoire.** Pour agir ensemble, mobiliser chacun et accélérer notre action, nous devons mieux travailler collectivement et identifier, pour chaque secteur émetteur, les solutions les plus opérationnelles et les plus susceptibles de nous permettre d'atteindre nos objectifs en matière de décarbonation de nos activités économiques et sociales.

**La réussite écologique ne peut être que collective, et l'État comme les régions soulignent que cette réussite ne se construira qu'avec les territoires.** La planification écologique, c'est aussi cette méthode innovante de co-construction des solutions pour lever les freins et les obstacles et ainsi apporter des réponses concrètes et utiles dans le quotidien des citoyens et des entreprises.

La Première ministre pilote ainsi la mise en œuvre de *France Nation verte* qui permettra des résultats tangibles autour de cinq grandes priorités : la baisse des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la restauration de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et la protection de la santé de nos concitoyens.

Pour améliorer le quotidien des Français dans tous ces domaines, *France Nation verte* s'attachera à apporter des solutions concrètes et systémiques dans 22 chantiers opérationnels qui impactent l'ensemble de la vie quotidienne des Françaises et des Français : mieux se déplacer, mieux protéger et valoriser nos écosystèmes, mieux se nourrir, mieux produire, mieux se loger et mieux consommer.

De son côté, **la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis l'adaptation et la lutte contre le changement climatique au cœur de son action dès 2017**, en adoptant son plan climat « Une COP d'avance ».

En 2021, elle a renouvelé son Plan Climat « Gardons une COP d'avance », avec l'ambition d'aller encore plus loin en fixant à 40 % du budget régional le niveau des engagements financiers en faveur des enjeux du changement climatique, organisés autour de six axes : l'air, la mer, la terre, l'énergie, les déchets, la vie au quotidien.

A l'automne 2022, après avoir été désignée par la Commission européenne comme l'une des 118 régions européennes pionnières sur les enjeux d'adaptation au changement climatique, la Région franchit un nouveau cap en lançant son programme global « Le Sud se lève pour le climat », pour une région 100 % engagée pour le climat. Elle vise ainsi à construire un budget vert dès 2023.

La présente déclaration a ainsi vocation à poser les bases de cette démarche pionnière qui aboutira d'ici avril prochain à un programme commun d'actions pour la planification écologique. Cette démarche s'appuiera naturellement sur l'ensemble des financements européens, nationaux et régionaux disponibles, ainsi que sur le Fonds vert d'accélération de la transition écologique dans les territoires lancé dès 2023.

Les travaux entrepris avec la Région auront ainsi vocation à nourrir la démarche de planification territorialisée que l'État lance avec l'ensemble des régions.

## Actions communes

**L'État et la Région orienteront leur coopération autour de la territorialisation de la planification écologique avec la définition en commun de trajectoires et d'objectifs**, un dialogue sur la gouvernance locale de la planification écologique, l'accélération de projets innovants et structurants pour la transition écologique, ainsi que le partage de bonnes pratiques avec les autres collectivités.

La planification écologique devra se décliner à chaque échelle territoriale, dans un double objectif d'atteinte collective de nos objectifs nationaux dans un contexte de rehaussement de nos ambitions, et de bonne appropriation de ces objectifs par les collectivités locales et par nos concitoyens.

**Cette déclinaison sera en particulier expérimentée dans le cadre des 8 objectifs suivants :**

### Décarbonation de l'industrie.

→ L'État et la Région coopéreront pour construire ensemble la feuille de route de la décarbonation et de développement de l'économie circulaire de la zone industrielle de Fos-sur-Mer qui représente à elle seule 20% des émissions industrielles nationales, avec pour ambition de de diviser par deux ces émissions à horizon 10 ans.

Cette stratégie de décarbonation passera notamment par le développement de l'hydrogène bas-carbone, l'utilisation de chaleur renouvelable et des technologies à développer de capture et de réutilisation du carbone ainsi qu'une plus grande synergie entre les entreprises de la zone pour maximiser les dynamiques d'économie circulaire. La Région soutient le programme SYRIUS, candidat à l'appel à projets national issu de France 2030 « Zones industrielles bas carbone » (ZIBAC), qui constitue une démarche pionnière en matière de préparation de la transformation de nos grandes plateformes industrielles, préfigurant ce qui sera mis en place dans d'autres zones d'envergure nationale. Une extension de ces travaux à d'autres technologies de cette démarche pourra être envisagée afin de renforcer notre ambition en matière de réduction des émissions.

## Actions communes

### → Production d'énergie renouvelable.

L'État et l'ADEME mettront en œuvre une délégation de gestion de fonds à la Région, selon les conditions prévues par la loi, afin de renforcer leur coopération.

Sur le **développement des capacités éoliennes en mer**, l'État et la Région accéléreront l'installation de capacités de production électrique éolienne en mer Méditerranée permettant d'atteindre les objectifs nationaux, avec une attention particulière au respect de la biodiversité et à la conciliation des usages. Ils travailleront ensemble à une planification maritime, avec un juste équilibre de la répartition des zones d'accueil des futurs parcs éoliens entre les territoires des régions de la façade méditerranéenne.

### → Sobriété foncière.

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) prévoit depuis 2019 un objectif de réduction de la consommation d'espace de 50 % par rapport à celle de la période 2006 à 2014.

L'État et la Région s'engageront à décliner dans la concertation l'objectif de division par deux de l'artificialisation du foncier dans la décennie, en cohérence avec les différentes strates de collectivités et avec une répartition différenciée selon les enjeux locaux. Ils répertorieront et diffuseront les bonnes pratiques de la Région pour qu'elles bénéficient aux autres territoires, tout en tenant compte des spécificités de chaque bassin de vie.

### → Rénovation des bâtiments.

La Région poursuivra et amplifiera ses efforts de sobriété et d'efficacité énergétique sur son patrimoine ainsi qu'à accompagner la rénovation énergétique des logements, notamment pour les ménages des classes moyennes. Afin d'accélérer la démarche régionale, l'État et la Région mobiliseront conjointement leurs moyens.

## Actions communes

### → Mobilités décarbonées.

Dans la perspective de cette expérimentation l'État, dans son rôle de gestionnaire d'infrastructures, et la Région, une des autorités organisatrices des transports, mettront en place une planification régionale conjointe pour une mobilité sobre et décarbonée, dans le cadre du volet mobilités du CPER. L'État et la Région partageront une vision globale et partenariale des aménagements à réaliser pour adapter le système de transport aux effets du changement climatique et aller vers une mobilité sobre et décarbonée.

### → Préservation de la ressource en eau.

Dans le cadre de la politique de la Région en matière de gestion de la ressource en eau, l'État confiera à la Région une mission d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

L'État et la Région conviendront de la définition d'une trajectoire et d'objectifs de transformation des réseaux d'irrigation pour répondre à la fois aux besoins de l'agriculture et aux exigences d'économies d'eau. Ils mobiliseront leurs moyens techniques et financiers pour atteindre ces objectifs et étudieront notamment les possibilités d'un renforcement des investissements du Canal de Provence à travers un allongement de la durée de la concession.

L'État et la Région répertorieront enfin les freins à la réutilisation des eaux usées traitées pour des usages agricoles afin de les lever, dans le respect de l'équilibre des écosystèmes et des exigences sanitaires. Ils pourront apporter leur soutien à des projets innovants dans ce domaine.

## Actions communes

### → Protection des forêts.

Dans le cadre du plan national annoncé par le Président de la République et du programme régional « 5 millions d'arbres », l'État et la Région s'engageront à soutenir les initiatives de plantations d'arbres en forêt émergeant sur le territoire régional.

Dans le cadre de la lutte contre les incendies, la Région partagera les bonnes pratiques issues de son plan « Guerre du feu », en lien avec les collectivités nouvellement touchées par ces risques.

### → Réduction de la pollution liée aux activités portuaires.

Dans le cadre des vocations industrielles et commerciales des grands ports de la région, l'État et la Région s'engageront à poursuivre ensemble les efforts entrepris en ce sens avec les départements, les métropoles, les intercommunalités et les communes, notamment en matière d'électrification des quais dans le cadre du plan « Escales zéro fumée ».

## COMITOLOGIE

L'État et la Région mettront en place un **comité de pilotage** de cette expérimentation, présidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional, qui se réunira tous les six mois.